



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 mars 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 mars 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY et M. TEXIER.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE et M. SANDRAS.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Zaraa DIMPRE

N° 2024-027 : BUDGET GENERAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

Madame l'Adjointe aux Finances soumet au vote de l'assemblée la proposition de maintien des taux de fiscalité directe locale s'agissant de l'exercice 2024 :

- Foncier bâti : 44,79%
- Foncier non bâti : 72,44%
- Taxe d'habitation : 25,80%
- Cotisation foncière des entreprises : 24,97%

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (3 abstentions),

- ADOPTE les taux de fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus, s'agissant de l'exercice budgétaire 2024.

Suivent les signatures.

